



Editorial



Tourner la page de 2025, reprendre la vie active après la parenthèse bienvenue des fêtes, c'était l'espoir d'un départ léger et confiant dans la nouvelle année.

Hélas, au cœur d'une nuit qui devait être une fête, une quarantaine de jeunes vies ont trouvé une fin atroce et plus de cent personnes resteront gravement marquées dans leur chair par la catastrophe de Crans-Montana. À ces souffrances s'ajoutent celles des familles et des proches ainsi que le choc vécu par les survivantes et les survivants, par les secouristes, par les témoins et par les personnes appelées à intervenir à la suite du drame, dont il faut saluer l'engagement.

Impossible donc de faire comme si de rien n'était et, dans ce premier éditorial de l'année, de tirer le sombre bilan de l'année écoulée et formuler l'espoir d'un avenir meilleur.

Comme chacune et chacun, le Conseil communal est profondément ému par ce tragique accident devant lequel les sentiments de tristesse et d'impuissance se mêlent. Il tient à exprimer ses sincères condoléances, sa profonde compassion et toute la solidarité possible envers les personnes touchées, la population et les autorités locales.

Ce drame rappelle brutalement à quel point la vie est précieuse et fragile, à quel point l'injustice frappe aveuglément jusque dans les endroits qui peuvent sembler à l'abri, à quel point le destin peut être imprévisible.

Si cette tragédie marquera durablement tout un pays, elle ne doit pas nous pousser au fatalisme, bien au contraire; qu'elle devienne un ressort de vigilance et d'altruisme. Tel est le meilleur hommage à rendre aux victimes.

Le Conseil communal

Photo: Stéphanie Lanz

Conseil général

Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Classement de la motion M24.006 «Pour une politique salariale attractive»: accepté	35	4	0
Budget 2026: accepté avec amendement	33	5	1
Dérogation au mécanisme de calcul du frein à l'endettement, pour le budget 2026: acceptée	33	2	4
Pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, pour l'année 2026: accepté	à l'unanimité		
Plan financier et des tâches (PFT) 2027-2029: pris en considération	à l'unanimité		
Demande d'un crédit-cadre de CHF 8'780'000 sur cinq ans (2026-2030) pour la réfection et l'entretien du réseau routier communal: acceptée	37	2	0
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 en vue de modifier le plan d'aménagement local de Val-de-Ruz: acceptée	à l'unanimité		

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à deux questions.

Abonnez-vous

La boîte aux lettres n'est pas le seul vecteur de communication des informations officielles communales publiées dans ce journal.

Les publications éditées sur cette page sont également disponibles en version informatique pour les adeptes des écrans. Trois solutions s'offrent aux personnes intéressées:

- **l'application NEMO News:** disponible pour tous les smartphones, elle est téléchargeable gratuitement et diffuse, en sus des articles publiés ici, les alertes neige, les coupures d'eau et autres communications communales importantes. Le paramétrage personnalisé des notifications permet d'être informé en tout temps;
- **l'infolettre communale:** envoyée par courriel aux abonnés le même jour que la distribution de ce journal, elle relate toutes les informations communales publiées. L'inscription s'effectue sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/ Infolettre»;
- **le site internet communal:** adapté à tous les écrans (smartphones, tablettes, etc.), www.val-de-ruz.ch liste les dernières communications dans la rubrique «Actualités», identifiable sur la page d'accueil. Il est possible de s'abonner au flux RSS.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- plusieurs éducateurs de l'enfance (F/H), de suite ou à convenir;
- un patrouilleur scolaire remplaçant (F/H) à l'heure, de suite ou à convenir.

La campagne de recrutement des apprentis (F/H) pour la rentrée scolaire 2026 est lancée, n'hésitez pas à consulter les places disponibles. D'avantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi». Les dossiers de candidature complets sont à envoyer par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Le PAL, quoi de neuf ?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Les périmètres de franges urbaines

En 2022, Parc Chasseral, l'association Écoréseau et Paysage du Val-de-Ruz et la Commune ont reçu ensemble le prestigieux prix du Paysage de l'année. La distinction récompense les efforts en faveur des allées et rangées d'arbres qui confèrent au paysage de la vallée son caractère unique.

Les allées d'arbres ne sont qu'un volet des projets menés par les trois organisations. La rénovation et l'entretien de murs en pierres sèches ainsi que le soin et le rajeunissement de vergers en font également partie. Ces démarches ont une caractéristique commune: aménager la transition entre les zones habitées ou occupées par l'activité humaine et les surfaces naturelles et agricoles.

Afin de conserver cette tradition paysagère, le PAL adopté en 2024 prévoit des périmètres de franges urbaines. De quoi s'agit-il au juste?

Il s'agit d'une bande de terrain large de quelques mètres, en zone à bâtir, qui entoure les villages de Val-de-Ruz. Elle est destinée à recevoir arbres, buissons, étangs ou murgiers afin de créer un passage harmonieux vers les terres cultivées ou les pâturages naturels.

Ces aménagements sont à réaliser au moment de la construction de nouveaux bâtiments ou de rénovations lourdes. Les constructions existantes bénéficient du droit acquis tant que l'état actuel perdure.

C'est ainsi que Val-de-Ruz pourra conserver son paysage typique de villages nichés harmonieusement dans leur environnement naturel.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de janvier 2026:

Noces d'or (50 ans)

- Carneiro Laurinda et Manuel, à Cernier.

100 ans

- Günthard Catterina, à Dombresson.

90 ans

- Angeretti Rémy, à Cernier;
- Erard Maurice, à Dombresson;
- Gobet Maria, à Corcelles.

Collecte des déchets

Dès le 1^{er} janvier 2026 et pour trois ans au moins, les déchets urbains incinérables sont récoltés par l'entreprise Curty SA.

Cette entreprise est également responsable de vider les bennes des déchets valorisables (écopoints).



Séances d'information

La Commune organise, en collaboration avec la HES-SO, deux séances d'information concernant le projet Group-IT rénovation:

- **mardi 3 février 2026, à 19h30** à la salle de spectacle de Coffrane;
- **mercredi 11 février 2026, à 19h30** à la salle de spectacle de Dombresson.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles et immeubles résidentiels jusqu'à six unités locatives dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, tout en impliquant les entreprises locales.

Participer, c'est bénéficier de conseils fiables, réduire les coûts et contribuer à un avenir plus durable et économique en énergie.

Inscription via le QR-code ci-dessous ou par téléphone au 032 886 56 27.



Zone 30 km/h à Dombresson

L'ensemble des rues secondaires situées au nord de la route cantonale à Dombresson passent en régime de zone 30 km/h. Cette mesure tient compte du caractère essentiellement résidentiel de ces quartiers, dont la majorité des rues sont dépourvues de trottoirs.

L'instauration de la zone 30 vise à mieux concilier les besoins de l'ensemble des usagers de la route, tout en renforçant la sécurité et en améliorant la qualité de vie des habitants.

La mise en œuvre de cette mesure interviendra au printemps 2026 lorsque les conditions météorologiques permettront la réalisation des travaux de signalisation verticale et horizontale.

Inscriptions à l'accueil parascolaire

La période d'inscriptions dans les structures d'accueil parascolaire communales pour l'année scolaire 2026-2027 s'étend du **9 février au 2 mars 2026**.

Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin;
- La Bornicantine à Fontainemelon;
- La Fontaine Enchantée à Fontaines;
- Le Cottillon à Vilars;
- Le PasSage à Cernier;
- Le GrandSage à Cernier;
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys;
- Para'Chouette aux Geneveys-sur-Coffrane.

Differentes structures d'accueil parascolaire privées subventionnées offrent aussi des places dans les villages de Chêzard-Saint-Martin, Coffrane et Dombresson. L'accueil familial de jour propose également des disponibilités dans les différents villages de Val-de-Ruz. Les contacts avec ces institutions doivent être pris directement, le délai d'inscription est identique à celui des structures communales.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal. Le service de l'accueil pré et parascolaire renseigne à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 34.

Noctambus et NoctamRUN

La ligne 153, également appelée Noctambus, circule les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, à l'exception du week-end de Pâques, de celui de la Fête des Vendanges, ainsi que les nuits du 1^{er} au 2 mai et du 31 juillet au 1^{er} août 2026. À Val-de-Ruz, cette ligne dessert les arrêts suivants, depuis la Place Pury à 03h15: Fenin, Vilars, Saules, Grand-Savagnier, Petit-Savagnier, Dombresson, Villiers, Chêzard-Saint-Martin, Cernier, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Fontaines et Engollon.

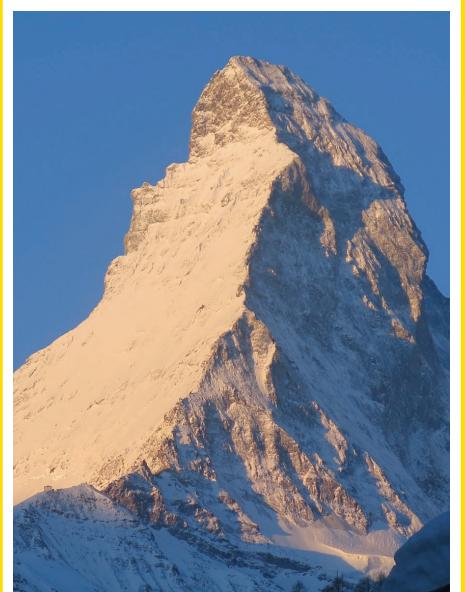
Pour rentrer du Locle ou de La Chaux-de-Fonds, il est possible d'emprunter la ligne 450, dite également NoctamRUN. Elle part du Technicum au Locle à 03h05 et de la gare de La Chaux-de-Fonds à 03h26. Elle dessert notamment Cernier et Boudevilliers. Ce bus circule les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, à l'exception des week-ends de Pâques, de la Fête des Vendanges et des Promotions du Locle. Il existe d'autres arrêts de cette ligne qui sont consultables sur le site www.transn.ch.

Ça watt, ou bien?

Vacances à ski ou à vélo: quel impact sur la planète?

Partir en vacances, c'est bien. Mais saviez-vous que le choix de transport change beaucoup pour la planète? Prenons une famille de quatre personnes en Suisse, pour une semaine.

À **ski**: si vous prenez la voiture pour rejoindre les pistes, votre empreinte carbone grimpe jusqu'à 1'000 kg de CO₂ pour la famille. Les stations de ski consomment énormément d'énergie. Au total, une station de ski peut émettre des centaines de tonnes de CO₂ par saison – et chaque skieur en «hérite» une part.



À **vélo**: En comptant la nourriture et l'hébergement, l'impact reste minime: 50 à 100 kg de CO₂ par personne – soit jusqu'à cinq fois moins qu'à ski.

Conclusion: pour des vacances joyeuses et douces pour la Terre, choisissez le vélo, et si vous skiez, privilégiez le train et les stations alimentées en énergie renouvelable.

Petit geste, gros impact.



Ensemble, agissons pour un avenir durable